

y avoir aucune difficulté à s'entendre sur ce que nous nous proposons de faire. J'ai bon espoir que, dans un avenir prévisible, toutes les difficultés auront été aplanies et que nous aurons réussi, ce que nous désirons depuis si longtemps, à protéger nos eaux côtières. A mon avis, la Chambre ne devrait pas manquer de voir le projet de loi d'un œil favorable.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): C'est un plaisir pour moi de prendre part au débat qui se déroule actuellement et qui se rapporte à un sujet des plus importants, qui me tient à cœur depuis bon nombre d'années.

Je veux, dès le début, féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) de l'attitude raisonnable et généreuse dont il a fait preuve au cours de ses remarques. Mais je déplore qu'à l'égard de cette question d'importance nationale, sur laquelle tous les partis représentés à la Chambre sont d'accord, je pense, d'une façon générale, les porte-parole du parti libéral n'aient pas adopté, dans le feu des campagnes électorales, la même attitude que vient de prendre le ministre. Je déplore vivement l'attitude adoptée à plusieurs reprises par les porte-parole du parti au pouvoir, non seulement au cours de la dernière campagne électorale, mais pendant les trois ou quatre dernières campagnes. Je suppose qu'on peut excuser certain d'entre eux jusqu'à un certain point, car dans la plupart des cas, ils n'étaient pas très au courant des problèmes en cause.

J'estime que c'est une question très importante, non seulement pour les pêcheurs canadiens, mais pour l'ensemble du Canada. C'est un problème que nous devons tâcher de résoudre en présentant autant que possible un front commun aux autres pays lorsque nous négocierons avec eux ce que nous estimons être nos droits. Il s'agit évidemment d'une question importante, étant donné surtout qu'à mesure qu'augmente la population mondiale, la demande des produits de la mer s'accroît à un rythme encore plus rapide, de sorte que bien des pays ont agrandi sensiblement leurs flottes de pêche et ont intensifié leurs opérations de pêche ces dernières années. Des flottes de pêche de plus en plus considérables se rapprochent toujours plus de nos côtes.

Ce bill représente la réaction des Canadiens, exprimée par le gouvernement actuel, devant cet état de choses. Je n'ai pas l'intention de m'attacher au fait que des pourparlers sur ces sujet se poursuivent depuis bon nombre d'années. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a examiné cet état de choses très équitablement à mon avis et je crois que tous les Canadiens, qui s'intéressent à cette question, déplorent que la proposition présentée en 1960 par le Canada à la conférence de Genève ait été repoussée faute d'une voix.

De fait, jusqu'à la dernière minute, il semblait qu'elle serait acceptée mais, par suite d'une raison qu'on n'a jamais pu expliquer, un pays au moins—il y en a eu en fait deux ou trois—s'est abstenu de voter. Quels étaient leurs arrière-pensées ou leurs motifs, personne ne le sait mais, à la dernière minute, la proposition a été rejetée. Ce fut une grande perte pour le droit international en général et pour une amélioration raisonnable de ce droit du point de vue des ressources vivantes de la mer. N'ayant pas réussi à faire adopter sa proposition relative aux deux zones de six milles—c'est-à-dire la mer territoriale de six milles et la zone de pêche exclusive de six milles...

L'hon. M. Martin: C'était alors une formule de compromis.

L'hon. M. MacLean: C'est exact. N'ayant pas réussi à faire adopter cette proposition, le gouvernement canadien n'a pas ralenti ses efforts, comme j'ai entendu nombre d'orateurs du parti du secrétaire d'État aux Affaires extérieures le prétendre, à tort selon moi, lors de la dernière campagne électorale. Cette mise au point m'est dictée par l'estime que j'éprouve pour les fonctionnaires des ministères intéressés, notamment celui des Affaires extérieures et celui des Pêcheries, qui s'occupent de cette question très difficile. Ils ont travaillé fort et consciencieusement, de même que le gouvernement dont j'étais membre. Je doute fort que le changement de gouvernement ait beaucoup accéléré les résultats dans ce domaine. Il est juste de dire que, si l'ancien gouvernement était demeuré au pouvoir, les choses seraient au moins aussi avancées qu'elles le sont maintenant—peut-être plus. Je suis prêt à admettre le contraire. Toutefois, nos objectifs sont les mêmes. Comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ces objectifs ont été formulés dans un mémoire présenté au gouvernement par le Conseil canadien des pêcheries, en janvier 1963, si je ne me trompe. De fait, la lettre qui accompagnait ce mémoire était datée du 28 janvier.

Malheureusement, le gouvernement dont je faisais partie a été renversé à la Chambre moins d'une semaine après. Je tiens à faire ressortir cette date car les journaux canadiens, par inadvertance, et sans doute à cause d'une erreur typographique, ont indiqué que ce mémoire avait été présenté en 1961. Tout le monde reconnaît qu'il l'a été en 1963. A mon sens, le Conseil canadien des pêcheries a rendu un grand service au Canada en présentant cette résolution, car il a raffermi ainsi l'autorité du gouvernement dans la poursuite de ces pourparlers. En formulant ces recommandations, il a, en quelque sorte, au nom de l'industrie canadienne de la pêche, assumé une partie de la responsabilité à l'égard de toutes représailles dont auraient pu user